



**Bureau communautaire**  
**Mardi 27 Février 2024**  
**DECISION DE BUREAU**

**Nombre de membres du bureau : 11**

**Nombre de présents : 6**

**Nombre de votants : 6**

**Présents :** M. Claude REVEL, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, M. Bernard COSTE, M. Olivier BERNARDI, M. Joseph RODRIGUEZ.

**Absents :** M. Francis BARDEAU, Mme Isabelle SILHOL, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, Mme Myriam GAIRAUD.

**Rapporteur :** M. Claude REVEL.

**Demande de subventions – Pôle Jeunesse – Demande de financements pour l’organisation des formations BAFA 2024 à destination des 16-25 ans**

Monsieur REVEL rappelle que par délibération n°2020.09.29.12 en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire pour prendre toute décision concernant la sollicitation auprès de toute personne morale de droit public ou privé de subventions ou de participations financières pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l’intercommunalité.

Considérant que la Communauté de communes du Clermontais, à travers son projet de territoire 2020-2030 a souhaité « Accompagner les projets et la formation des jeunes » (Action#1) dans le cadre de l’Axe #3 « Un territoire de rencontres », de l’Enjeu #2 « Faire du mieux vivre ensemble une priorité pour notre territoire », de l’Objectif opérationnel #3 « Favoriser l’éveil du citoyen ».

Cette formation BAFA est destinée aux jeunes de 16 à 25 ans et a pour objectif :

- Sur le plan pédagogique, de développer les compétences des jeunes participants pour qu’ils puissent encadrer des activités éducatives et de loisirs,
- Sur le plan de l’emploi, de faciliter l’accès des jeunes à des emplois saisonniers ou réguliers dans le secteur de l’animation contribuant ainsi à la lutte contre le chômage des jeunes,
- Sur le plan social, d’encourager l’implication des jeunes dans des projets associatifs et communautaires, renforçant ainsi le lien social,
- Sur le plan des besoins du territoire, de proposer des réponses locales sur les besoins en emplois saisonniers et/ou d’animation.

**Plan de financement prévisionnel de l'opération et le suivant : 7 050€ TTC :**

Libellés des subventions sollicitées	Montant Subventionnable TTC	Taux souhaité	Montant de la Subvention demandée
Conseil Départemental de l'Hérault	7 050 €	43%	3 000 €
Caisse d'Allocations Familiales	7 050 €	14%	1 000 €
Total des aides publiques (57%)			4 000 €
Montant TTC en Autofinancement (43%)			3 050 €
Coût de l'opération TTC			7 050 €

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :**

- **SOLLICITE** le financement auprès du Conseil Régional pour un montant de Trois-Mille-Euros (3 000€). La participation de la CAF est assimilée à une Prestation de Services ne nécessitant pas une demande de subvention, mais simplement une déclaration de la part du service,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 27 Février 2024

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL